

SEANCE DU 30 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente août, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Louis Joseph BACOT à SEDAN sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Commune	Elus délégués			Présent / Absent/Excusés
BELVAL	M.	NORMAND	Michel	Présent
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	M.	DARKAOUI-ALLAOUI	Darkaoui	Excusé
	M.	FOSTIER	Patrick	Présent
	Mme.	GLACET	Odile	Présente
	M.	JOLION	Frédéric	Présent
	M.	MARECHAL	Guillaume	Excusé pouvoir à M. RAVIGNON
	M.	RAVIGNON	Boris	Présent
FLIZE	M.	BRANZ	Cédric	Présent
GIVONNE	Mme	MAHUT	Raymonde	Présente
HAUDRECY	M.	CLAUDE	Philippe	Excusé pouvoir à Mme GLACET
ISSANCOURT-RUMEL	M.	DEBAIFFE	Ghislain	Présent
NOUVION-SUR-MEUSE	M.	CLAUDE	Jean-Luc	Présent
NOUZONVILLE	M.	LECOULTRE	Florian	Présent
NOYERS-PONT-MAUGIS	Mme	DEBREUX	Marie-Pierre	Présente
SECHEVAL	M.	CANOT	Philippe	Présent
SEDAN	M.	BESSADI	Farid	Présent
	Mme	DE MONTGON	Inès	Présente
	M.	HERBILLON	Didier	Présent
	M.	MARCOT	Franck	Présent
VILLERS-SEMEUSE	M	DUPUY	Jérémy	Excusé
VIVIER AU COURT	Mme	NICOLAS-VIOT	Dominique	Excusée
VRIGNE-AUX-BOIS	M.	DUTERTRE	Patrick	Présent

Le Bureau communautaire désigne **Monsieur Patrick DUTERTRE** et **Monsieur Philippe CANOT** en tant que secrétaires de séance.

Le Bureau communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. BC210830-49 Autorisation de lancement et de signature du marché d'assistance technique à l'exploitation du service public de l'eau potable d'Ardenne Métropole (relance)

Madame Odile GLACET, 14ème vice-présidente présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement et la signature du marché relatif à l'assistance technique à l'exploitation du service public de l'eau potable d'Ardenne Métropole (relance)
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou les Vice-présidents délégués à la Commande Publique et aux Travaux dans la limite de leur délégation, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les décisions concernant l'exécution et le règlement de ces marchés publics, ainsi que leurs éventuels avenants.

2. BC210830-50 Avenant n°3 de prolongation du marché Fourniture, pose et gestion de bornes et de véhicules marché n°2016/AO.061TR Lot n°3 Supervision et gestion des bornes et des véhicules électriques

Madame Odile GLACET, 14ème vice-présidente présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant du marché n°2016/AO.061.TR, lot n°3, passé avec Clem'Mopeasy en groupement avec Nexans Power Accessoires SAS France
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, la Vice-présidente déléguée à la Commande Publique à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les décisions concernant l'exécution et le règlement de ces marchés publics, ainsi que leurs éventuels avenants.

3. BC210830-51 Avenant n°1 au marché n°19S029A, maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de dépollution du site de la Macérienne à Charleville-Mézières, concernant des travaux supplémentaires

Madame Odile GLACET, 14ème vice-présidente présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 du marché n°19S029A, maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de dépollution du site de la Macérienne à Charleville-Mézières, attribué à la société HPC Envirotec
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée aux marchés publics en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

4. BC210830-52 Projet de Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) de Sedan : lancement de la consultation pour maîtrise d'œuvre

Madame Odile GLACET, 14ème vice-présidente présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le pré programme immobilier, le plan de financement, et l'orientation environnementale du bâtiment.
- **AUTORISE** le lancement du marché de consultation de maîtrise d'œuvre en concours restreint.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée à la commande publique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- **FIXE** la composition du jury de concours, comme proposé ci-dessus à savoir :
 - les membres de la Commission d'Appel d'Offres (membres de droit),
 - le collègue des « maîtres d'œuvre »
 - le collègue des « personnes présentant un intérêt particulier »
- **APPROUVE** le versement d'une prime de 9 000 € TTC par candidat ayant remis des prestations jugées recevables par le jury de concours afin de rémunérer les études au niveau ESQ des 3 ou 4 candidats éventuellement retenus.
- **APPROUVE** le versement d'une indemnité aux membres du collège des maîtres d'œuvre.

<p>5. BC210830-53 Convention triennale entre Ardenne Métropole, la commune de Charleville-Mézières, le centre communal d'action sociale de Charleville-Mézières et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique</p>

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de convention triennale entre Ardenne Métropole, la commune de Charleville-Mézières, le centre communal d'action sociale de Charleville-Mézières et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les décisions concernant l'exécution et le règlement de ces marchés publics, ainsi que leurs éventuels avenants.